

Nomenclatures 2008
NAF rév. 2 - CPF rév. 2

Section A
Division 02

02 SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE

Cette division comprend la production de bois brut, ainsi que l'extraction et la cueillette de produits forestiers autres que du bois et poussant à l'état sauvage. Au delà de la production de grumes (abattage et débardage), l'exploitation forestière conduit à des produits peu transformés comme le bois de chauffage, le charbon de bois ou le bois utilisé sous une forme brute (bois de mine, bois de trituration, etc.). Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations.

Cette division ne comprend pas :

- la transformation ultérieure du bois, qui commence par le sciage et le rabotage du bois (cf. 16)

02.1 SYLVICULTURE ET AUTRES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

02.10 Sylviculture et autres activités forestières

02.10Z Sylviculture et autres activités forestières

Cette sous-classe comprend :

- la production de bois sur pied : boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des zones boisées
- la culture de taillis, de bois de trituration et de bois de chauffage
- l'exploitation de pépinières forestières

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture d'arbres de Noël (cf. 01.29Z)
- la culture de matières végétales destinées à la vannerie (cf. 01.29Z)
- l'exploitation de pépinières, à l'exception des pépinières forestières (cf. 01.30Z)
- la récolte des champignons et d'autres produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage (cf. 02.30Z)
- la production de copeaux de bois et de bois en particules (cf. 16.10A)

Produits associés : 02.10.11, 02.10.12, 02.10.20, 02.10.30

Remarque : Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations.

02.2 EXPLOITATION FORESTIÈRE

02.20 Exploitation forestière

02.20Z Exploitation forestière

Cette sous-classe comprend :

- la production de bois brut pour les industries forestières de transformation
- la production de bois utilisé sous une forme brute, comme le bois de mine, les pieux de clôtures et les poteaux électriques
- la production de bois à des fins énergétiques
- la production de résidus de l'exploitation forestière à des fins énergétiques
- la fabrication de charbon de bois en forêt, en utilisant des méthodes traditionnelles

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la culture d'arbres de Noël (cf. 01.29Z)
- la production de bois sur pied : boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des zones boisées (cf. 02.10Z)
- la récolte des produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage (cf. 02.30Z)
- la production de copeaux de bois et de bois en particules (cf. 16.10A)
- la production de charbon de bois par distillation du bois (cf. 20.14Z)

Produits associés : 02.20.11, 02.20.12, 02.20.13, 02.20.14

02.1 ARBRES FORESTIERS ET SERVICES DES PÉPINIÈRES

02.10 Arbres forestiers et services des pépinières

02.10.1 Plants d'arbres forestiers ; semences d'arbres forestiers

02.10.11 Plants d'arbres forestiers

CC : - plants d'arbres forestiers

02.10.12 Semences d'arbres forestiers

CC : - semences d'arbres forestiers

02.10.2 Services des pépinières forestières

02.10.20 Services des pépinières forestières

CC : - services des pépinières forestières

NC : - services des pépinières d'arbres de Noël (01.30.10)

02.10.3 Arbres forestiers

02.10.30 Arbres forestiers

CC : - sapins, pins et autres conifères sur pied

- chênes, hêtres, peupliers et autres feuillus non tropicaux sur pied

- okoumé, acajou et autres essences tropicales sur pied

02.2 BOIS BRUT

02.20 Bois brut

02.20.1 Bois brut

02.20.11 Grumes de conifères

CC : - grumes de sapins, pins et autres conifères

CA : - bois de trituration, poteaux, bois de mine

02.20.12 Grumes de feuillus, à l'exclusion des bois tropicaux

CC : - grumes de feuillus : chêne, hêtre, peuplier, châtaignier, noyer, bouleau, etc.

CA : - bois de trituration, poteaux, bois de mine

02.20.13 Grumes de bois tropicaux

CC : - grumes de bois tropicaux : okoumé, acajou, palissandre, ébène, bois "rouge", etc.

CA : - bois de trituration, poteaux, bois de mine

02.20.14 Bois de chauffage

CC : - rondins, bûches, ramilles, fagots

Remarque : Le résultat de cette activité peut prendre la forme de grumes, de copeaux ou de bois de chauffage.

02.3 RÉCOLTE DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX POUSSANT À L'ÉTAT SAUVAGE

02.30 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage

02.30Z *Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage*

Cette sous-classe comprend :

- la récolte de produits poussant à l'état sauvage :
 - . champignons et truffes
 - . baies
 - . fruits à coque
 - . balata et autres gommes caoutchouteuses
 - . liège
 - . laque et résines
 - . sucs et extraits végétaux
 - . crin végétal
 - . crin marin
 - . glands et marrons d'Inde
 - . mousses et lichens

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la production dirigée de ces produits (à l'exception de la culture de chênes-lièges) (cf. 01)
- la culture de champignons ou de truffes (cf. 01.13Z)
- la culture de baies ou de fruits à coque (cf. 01.25Z)
- la récolte de bois de chauffage (cf. 02.20Z)
- la production de copeaux de bois (cf. 16.10A)

Produits associés : 02.30.11, 02.30.12, 02.30.20, 02.30.30, 02.30.40

02.4 SERVICES DE SOUTIEN À L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

02.40 Services de soutien à l'exploitation forestière

02.40Z *Services de soutien à l'exploitation forestière*

Cette sous-classe comprend la réalisation d'une partie de l'exploitation forestière pour compte de tiers.

Cette sous-classe comprend :

- les services annexes à la sylviculture :
 - . entretien des forêts
 - . inventaire des forêts
 - . conseil en gestion et administration de la forêt
 - . évaluation du bois
 - . protection et lutte contre les feux de forêt
 - . lutte contre les parasites forestiers
- les services annexes à l'exploitation forestière :
 - . coupe, transport de grumes dans les forêts
 - . gestion d'un patrimoine forestier avec exploitation pour compte de tiers

02.3 AUTRES PRODUITS FORESTIERS

02.30 Autres produits forestiers

02.30.1 Gommages naturelles

02.30.11 Balata, gutta-percha, gommages chicle et de guayule et gommages naturelles similaires

CC : - balata, gutta-percha, gommages chicle et de guayule

NC : - *caoutchouc naturel brut (01.29.10)*

02.30.12 Gomme laque, baumes et autres gommages et résines naturelles

CC : - résines de conifères, gomme, gomme arabique, gomme laque, baumes naturels, etc. ; résine de cannabis

02.30.2 Liège naturel, brut ou simplement préparé

02.30.20 Liège naturel, brut ou simplement préparé

CC : - liège naturel brut

02.30.3 Parties de plantes, herbes, mousses et lichens utilisables à des fins ornementales

02.30.30 Parties de plantes, herbes, mousses et lichens utilisables à des fins ornementales

CC : - mousses, racines, feuillages décoratifs, etc.

02.30.4 Produits forestiers comestibles

02.30.40 Produits forestiers comestibles

CC : - champignons et truffes, baies, fruits à coque, sucs et extraits végétaux, glands et marrons d'Inde, poussant à l'état sauvage

02.4 SERVICES DE SOUTIEN À L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

02.40 Services de soutien à l'exploitation forestière

02.40.1 Services de soutien à l'exploitation forestière

02.40.10 Services de soutien à l'exploitation forestière

CC : - services annexes à la sylviculture :

. entretien des forêts

. inventaire des forêts

. conseil en gestion et administration de la forêt

. évaluation du bois

. protection et lutte contre les feux de forêt

. lutte contre les parasites forestiers

- services annexes à l'exploitation forestière :

. coupe, transport de grumes dans les forêts

. fourniture de matériel d'exploitation forestière avec opérateur

. gestion d'un patrimoine forestier avec exploitation pour compte de tiers

NC : - *exploitation de pépinières forestières (02.10.20)*

- *drainage des terrains sylvicoles (43.12.11)*

- *déblayage des chantiers de construction (43.12.11)*

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation de pépinières forestières (cf. 02.10Z)
- le drainage des terrains sylvicoles (cf. 43.12A)
- le déblayage des chantiers de construction (cf. 43.12A)
- la gestion d'un patrimoine forestier avec exploitation pour compte propre (cf. 02.20Z)
- la gestion d'un patrimoine forestier sans exploitation pour compte propre (cf. 68.32B)

Produits associés : 02.40.10

